

SMART INVEST BON Demography 90/2 dans Smart Invest Portfolio de AG Insurance

Exposition à 100% du montant net investi via un dépôt auprès de BNP Paribas Fortis

FLASH
INVEST

Novembre 2015

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Assurance placement de AG Insurance (branche 23)



Fonds
d'investissement
proposé dans Smart
Invest Portfolio



10 ans



Perte de capital
limitée à 10%
maximum au terme
du fonds



Taxe de 2% sur la
prime versée
Pas de précompte
mobilier (sous réserve
de modifications
ultérieures)

La démographie est devenue un thème d'investissement à part entière. Mais comment identifier les entreprises européennes qui permettent d'en viser le potentiel ? Comment les réunir dans un portefeuille dynamique, sans avoir à en assurer la gestion ? Et puis surtout, comment limiter le risque inhérent à un investissement en actions ? Avec SMART INVEST BON Demography 90/2, c'est possible.

- 1. Rendement potentiellement élevé :** vous visez le potentiel à long terme (10 ans) de l'indice **iSTOXX Europe Demography 50**. Libellé en euro, celui-ci est composé de 50 actions européennes soigneusement sélectionnées au sein de secteurs à même de profiter des évolutions démographiques mondiales.
- 2. Risque d'une perte de capital limitée à 10% maximum au terme du fonds :** en cas d'évolution défavorable de l'indice, vous êtes sûr de récupérer au minimum 90% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée), sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA¹, institution financière auprès de laquelle est placé l'ensemble des montants nets investis. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- 3. Optimisation:** en cas d'évolution favorable de l'indice iSTOXX Europe Demography 50, vous bénéficiez d'un bel effet de levier. Votre plus-value sera en effet égale à **115% de la performance de l'indice**, sans qu'aucun plafond ne vienne limiter votre potentiel de rendement.

Évolution démographique mondiale

La population mondiale vieillit. L'exode vers les villes se poursuit inexorablement. Les jeunes quittent le nid familial de plus en plus en tard. Les femmes se consacrent de plus en plus à leur carrière. Voici quelques exemples parmi d'autres de tendances cruciales qui influent immanquablement sur nos comportements de consommation.

Vue sous cet angle, l'évolution démographique est devenue un thème d'investissement à part entière. Un thème qui ne se focalise pas sur l'accroissement de la population mondiale ou sur son vieillissement en tant que tels, mais plutôt sur l'évolution des habitudes de consommation à travers le monde, induite par les changements démographiques.

Par nature, certains secteurs économiques bénéficient pleinement de ces changements. Par ailleurs, certaines entreprises s'y sont déjà adaptées ou s'attachent même à les anticiper.

SMART INVEST BON Demography 90/2 vous permet de viser le potentiel des entreprises européennes relevant des secteurs les plus exposés aux comportements de consommation d'une population mondiale non seulement en plein essor mais aussi en pleine mutation. Son rendement est en effet associé à l'évolution d'un tout nouvel indice – l'iSTOXX Europe Demography 50 –, spécialement conçu pour exploiter le thème des changements démographiques. Avec un petit coup de pouce pour améliorer votre rendement final en cas d'évolution favorable de l'indice...

1. Rating de BNP Paribas Fortis SA: A2 (*stable outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.



L'indice iSTOXX Europe Demography 50

Ce tout nouvel indice a pour objectif de refléter la performance de 50 actions européennes appartenant aux secteurs qui seront les plus impactés par les changements démographiques. Ces actions sont sélectionnées sur base de critères financiers objectifs parmi les 600 actions qui composent l'indice STOXX Europe 600, représentatif du marché européen des actions.

Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice iSTOXX Europe Demography 50 et pourrez en suivre l'évolution sur le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol= SXED50GR>

Indice de type "Price"

L'indice iSTOXX Europe Demography 50 est un indice de type "Price". Ceci implique que, par opposition à un indice de type "Total Return", les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Pour coller à la réalité des marchés, la composition de l'indice est revue périodiquement et déterminée selon la méthodologie décrite en page 3.

Composition de l'indice au 12.10.2015

#	Société	Pays	Secteur	#	Société	Pays	Secteur
1	Cofinimmo SA	Belgique	Immobilier	25	Chr Hansen Holding A/S	Danemark	Soins de santé
2	Kuehne & Nagel International AG	Suisse	Services	26	Phoenix Group Holdings	Grande-Bretagne	Finance
3	Swiss Reinsurance Cy	Suisse	Finance	27	BAE Systems plc	Grande-Bretagne	Services
4	Munich Re	Allemagne	Finance	28	Hiscox Ltd	Grande-Bretagne	Finance
5	Iberdrola SA	Espagne	Services	29	Coloplast A/S	Danemark	Soins de santé
6	Wereldhave NV	Pays-Bas	Immobilier	30	CNP Assurances SA	France	Finance
7	National Grid plc	Grande-Bretagne	Services	31	RTL Group SA	Luxembourg	Médias
8	Gas Natural SDG SA	Espagne	Services	32	bpost SA	Belgique	Services
9	Zurich Insurance Group Ltd	Suisse	Finance	33	Stada Arzneimittel AG	Allemagne	Soins de santé
10	Enagas SA	Espagne	Services	34	Allianz SE	Allemagne	Finance
11	Direct Line Insurance Group plc	Grande-Bretagne	Finance	35	Greene King plc	Grande-Bretagne	Loisirs
12	Hannover Rueck SE	Allemagne	Finance	36	Swiss Prime Site AG	Suisse	Immobilier
13	Gecina SA	France	Immobilier	37	Swedbank AB	Suède	Finance
14	SES SA	Luxembourg	Médias	38	TeliaSonera AB	Suède	Télécoms
15	Terna - Rete Elettrica Nazionale SpA	Italie	Services	39	Telefonica SA	Espagne	Télécoms
16	Vivendi SA	France	Médias	40	Elisa Corp	Finlande	Télécoms
17	Roche Holding AG	Suisse	Soins de santé	41	HSBC Holdings plc	Grande-Bretagne	Finance
18	Abertis Infraestructuras SA	Espagne	Services	42	GlaxoSmithKline plc	Grande-Bretagne	Soins de santé
19	Red Electrica Corporacion SA	Espagne	Services	43	Scottish & Southern Energy	Grande-Bretagne	Services
20	Pennon Group plc	Grande-Bretagne	Services	44	Icade SA	France	Immobilier
21	Severn Trent plc	Grande-Bretagne	Services	45	Komerční Banka AS	République tchèque	Finance
22	Novartis AG	Suisse	Soins de santé	46	Legal & General Group plc	Grande-Bretagne	Finance
23	Endasa SA	Espagne	Services	47	Amlin plc	Grande-Bretagne	Finance
24	Foncière des Régions SA	France	Immobilier	48	Proximus SA	Belgique	Télécoms
				49	CEZ AS	République tchèque	Services
				50	AstraZeneca plc	Grande-Bretagne	Soins de santé

Source: STOXX.

Méthodologie de sélection des 50 actions composant l'indice

Univers d'investissement
= 600 actions européennes composant l'indice STOXX Europe 600

Première étape : sélection sur base du secteur d'activité

Sélection des seules **sociétés appartenant à l'un des 7 secteurs les plus exposés au thème des changements démographiques.**

Finance	Infrastructure
Loisirs & Luxe	Soins de santé
Ressources	Immobilier
Télécoms, Médias & Technologie	

→ L'univers d'investissement se réduit à **quelque 450 actions.**

Deuxième étape : sélection sur base des dividendes

Identification des **actions distribuant les dividendes les plus élevés** au sein de chaque secteur.

→ L'univers d'investissement se réduit à **une centaine d'actions.**

Troisième étape : sélection sur base de la volatilité

Sélection des 50 actions les moins risquées, en ne retenant que celles qui présentent les plus faibles volatilités historiques, avec un maximum de 15 sociétés par secteur.

→ **50 actions relativement moins risquées.**

Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet d'identifier les actions

- présentant un potentiel de croissance soutenu par les évolutions démographiques,
- distribuant des dividendes élevés, et
- relativement moins risquées puisque présentant une faible volatilité.

Pas de distribution de coupons périodiques

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.





115% de toute évolution positive de l'indice

Selon que l'évolution de l'indice iSTOXX Europe Demography 50 au terme sera positive ou négative, le fonds SMART INVEST BON Demography 90/2 visera à atteindre l'un des deux objectifs suivants :

✓ Rembourser au minimum 90% du montant net investi

Si l'indice a reculé par rapport à sa valeur initiale, vous recevrez le montant net investi diminué de la moins-value réalisée par l'indice. La perte de capital sera toutefois limitée à maximum -10% même si la performance négative de l'indice est plus importante.

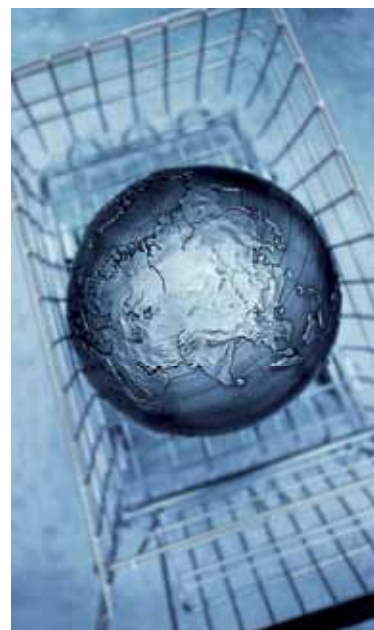
✓ Optimiser la plus-value

Si l'indice a progressé, votre plus-value sera égale à 115% de la hausse enregistrée. En cas d'évolution nulle ou négative, aucune plus-value ne sera distribuée.

Mode de calcul de la plus-value au terme du fonds

La plus-value est déterminée en trois étapes.

1. La **valeur finale** de l'indice est égale à la moyenne de 31 observations relevées à des dates prédéterminées, mensuellement réparties entre le 31 mai 2023 et le 28 novembre 2025.
2. L'**évolution de l'indice** est calculée par rapport à sa **valeur initiale**, égale au cours de clôture de l'indice du 16 décembre 2015.
3. La **plus-value** est égale à **115% de toute performance positive** ainsi déterminée.



Exemples du mode de calcul de la plus-value

Ces exemples fictifs, donnés à titre purement illustratif du mode de calcul de la plus-value éventuelle, ne donnent aucune garantie ni aucune indication quant à la performance future.

	Scénario négatif	Scénario neutre	Scénario positif
Évolution réelle de l'indice	-30%	15%	30%
Plus-value égale à 115% de toute performance positive de l'indice	/	115% x 15% = 17,25%	115% x 30% = 34,50%
Montant de liquidation du fonds	90% du montant net investi ¹ et pas de plus-value, soit un rendement actuariel de -1,29% ²	100% du montant net investi ¹ + une plus-value de 17,25%, soit un rendement actuariel de 1,35% ²	100% du montant net investi ¹ + une plus-value de 34,50%, soit un rendement actuariel de 2,75% ²

1 Hors taxe et frais d'entrée

2 Hors taxe ; frais d'entrée inclus.



Pour quel investisseur ?

SMART INVEST BON Demography 90/2 est conçu pour répondre aux attentes de l'investisseur qui :

- veut investir au minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée),
- dispose d'un horizon de placement suffisamment long (10 ans) pour viser un rendement attrayant,
- souhaite optimiser, via un effet de levier, le potentiel boursier des actions européennes qui devraient, selon les attentes, bénéficier des grandes tendances démographiques, sans y investir directement et sans en percevoir les dividendes, tout en contrôlant le risque inhérent à un investissement en actions ;
- accepte le risque d'une perte limitée à maximum 10% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) au terme du fonds, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas Fortis SA.

SMART INVEST BON Demography 90/2 est offert à la souscription dans le cadre d'un Smart Invest Portfolio.

Plaintes

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser

- à BNP Paribas Fortis SA – Service Gestion des plaintes (1QA8D) – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles;
- à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).



Description

Smart Invest Portfolio est une assurance-vie individuelle (branche 23), d'une durée indéterminée, liée à un ou plusieurs fonds d'investissement d'une durée déterminée (**SMART INVEST BON**) et à un fonds d'investissement défensif (mais sans protection du capital) d'une durée indéterminée, **AG LIFE Cash Euro**, dénommé "fonds d'attente". La classe de risque de ce fonds est égale à 1, sur une échelle de 1 à 7 (7 étant la classe de risque la plus élevée).

Les fonds d'investissement qui arrivent à échéance dans le cadre du Smart Invest Portfolio ne sont pas directement payés sur le compte du client. Un transfert de fonds automatique est effectué vers le fonds d'attente, sauf instructions contraires du client.

Smart Invest Portfolio est scindé en 2 compartiments: un compartiment rassemblant les fonds sans engagement et un compartiment rassemblant les fonds avec engagements. Les fonds avec engagements sont des fonds qui, au moment de leur souscription, comportent des engagements déterminés quant à leur durée, leur montant ou leur taux de rendement. Pour chaque nouveau fonds SMART INVEST BON, il sera mentionné à quel compartiment le fonds appartient. Un compartiment est activé dès qu'un fonds d'investissement y est souscrit et reste actif aussi longtemps qu'au moins un fonds y est conservé.

Parties concernées

- Preneur d'assurance = personne qui conclut le contrat Smart Invest Portfolio
- Assureur = AG Insurance sa
- Assuré = personne sur laquelle repose le risque de décès
- Bénéficiaire en cas de décès de l'assuré = au choix

Chaque année, le preneur reçoit, par Smart Invest Portfolio qu'il a conclu, un relevé reprenant l'état de tous les fonds qui le composent.



Souscription

Souscription continue, par versement attribué à un ou plusieurs fonds SMART INVEST BON, **toujours pendant leur période de souscription.**

- **Souscription initiale:** minimum 2.500 EUR (hors taxe et frais d'entrée) à la conclusion du contrat Smart Invest Portfolio. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.
- **Inscriptions complémentaires:** après la conclusion du Smart Invest Portfolio, des versements supplémentaires, de minimum 2.500 EUR, peuvent être effectués dans le contrat. Si plusieurs fonds sont commercialisés au même moment, ce montant peut être réparti librement entre ces fonds.



Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% sur tout montant versé (preneur d'assurance = personne physique résidant en Belgique).

Impôt sur les revenus: la fiscalité est fonction du compartiment dans lequel se trouve le fonds (voir rubrique "Description" en page 6).

- **Compartiment des fonds d'investissement sans engagement:** pas de précompte mobilier en cas de rachat ou de transfert interne vers un autre fonds du contrat Smart Invest Portfolio et ce, indépendamment de la durée.
- **Compartiment des fonds d'investissement avec engagements:** un précompte mobilier est éventuellement dû en cas de rachat ou de transfert interne endéans les 8 ans à compter de l'activation de ce compartiment. La date d'activation d'un compartiment est clairement renseignée dans les documents contractuels.

Ces informations sont basées sur la législation fiscale belge en vigueur au 31.10.2015 et peuvent évoluer dans le futur.



Remboursement

Rachat total ou partiel

Le preneur peut à tout moment demander un rachat total ou partiel de la réserve d'un ou plusieurs fonds, avec un minimum de 1.000 EUR par demande et à condition qu'un montant minimum de 1.000 EUR reste placé au niveau du contrat (dont 500 EUR par compartiment si les 2 compartiments sont actifs).

Frais de rachat

- À partir d'un fonds à durée déterminée: 1%, sauf pendant la dernière année ou à l'échéance du fonds (0%).
- À partir du fonds d'attente: 0%.

Transfert total ou partiel

Le preneur peut à tout moment transférer, en tout ou partie, les unités d'un fonds vers un nouveau fonds, proposé à la souscription dans le cadre du Smart Invest Portfolio.

Frais de transfert

- D'un fonds à durée déterminée vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'origine;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds.
- D'un fonds à durée déterminée vers le fonds d'attente AG LIFE Cash Euro:
 - frais de sortie de 1% sur la réserve transférée à partir du fonds d'origine;
 - pas de frais de sortie si le transfert survient durant la dernière année ou à l'échéance du fonds d'origine;
 - pas de frais d'entrée dans le fonds d'attente.
- Du fonds d'attente AG LIFE Cash Euro vers un nouveau fonds à durée déterminée:
 - pas de frais à la sortie du fonds d'attente;
 - frais d'entrée dans le nouveau fonds à durée déterminée.



Garantie

Garanties en cas de décès: valeur totale en EUR de toutes les unités attribuées au contrat Smart Invest Portfolio et liées aux fonds d'investissement actifs ou en cours de constitution. Vous trouverez plus de détails sur la valorisation des unités dans les Conditions générales du Smart Invest Portfolio (article 10).

Couverture décès étendue gratuite: voir ci-dessous.

Une couverture décès étendue gratuite

Dans le cadre du Smart Invest Portfolio, le preneur d'assurance bénéficie automatiquement et gratuitement d'une couverture décès étendue, si les conditions suivantes sont réunies:

- l'assuré était âgé de moins de 68 ans à la conclusion du contrat;
- l'assuré est âgé de moins de 70 ans au moment du décès;
- le total des montants et des inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) versés dans des contrats Smart Invest Portfolio conclus sur la tête de l'assuré ne dépasse pas 375.000 EUR.

Le capital décès est alors au moins égal aux montants versés et aux inscriptions complémentaires via paiement de prime et/ou transfert externe (hors taxe et frais d'entrée) dans un fonds, diminués des éventuelles retenues. Vous trouverez plus d'infos sur la couverture décès étendue dans les Conditions générales (article 10).

SMART INVEST BON Demography 90/2 dans Smart Invest Portfolio



Description

SMART INVEST BON Demography 90/2 est un fonds d'investissement lié au Smart Invest Portfolio, une assurance-vie individuelle (branche 23) de AG Insurance (voir informations en page 5).

Compartment: ce fonds sera compris dans le compartiment des fonds d'investissement sans engagement de votre Smart Invest Portfolio.

Durée et rendement

- Lancement du fonds: 16 décembre 2015.
- Terme du fonds: 16 décembre 2025.
- Rendement non garanti, associé à l'évolution de l'indice iSTOXX Europe Demography 50.
- Objectifs du fonds au terme: rembourser au minimum 90% du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée) et réaliser une éventuelle plus-value égale à 115% de toute évolution positive de l'indice.
- Valeur initiale de l'indice: cours de clôture du 16 décembre 2015.
- Valeur finale de l'indice: moyenne des cours de clôture relevés à 31 dates d'observation mensuellement réparties entre le 31 mai 2023 et le 28 novembre 2025.



Souscription

Période de souscription: du 31 octobre au 30 novembre 2015.

Date ultime de paiement: 11 décembre 2015.

Montant minimal de souscription: voir rubrique "Souscription" du Smart Invest Portfolio, en page 5.

Valeur d'unité: 100 EUR.



Frais

Fiscalité

Taxe sur les assurances-vie: 2% (preneur d'assurance = personne physique).

Frais d'entrée: 2,50%.

Frais de gestion: maximum 1,50% sur base annuelle (inclus dans les valeurs d'unité).

Frais de sortie: pas de frais de sortie au terme ni en cas de décès.

Frais en cas de rachat ou de transfert: voir rubrique "Remboursement" en page 5.



Risque

La classe de risque du fonds SMART INVEST BON Demography 90/2 au 31.10.2015 est estimée à 3, sur une échelle de 1 à 7 (7 correspondant au risque le plus élevé). Réévaluée chaque année, la classe de risque est susceptible d'évoluer avec le temps.

Principaux risques liés à un investissement dans SMART INVEST BON Demography 90/2

- **Risque de perte de capital:** en cas d'évolution défavorable de l'indice iSTOXX Europe Demography 50, l'investisseur subira une perte de capital. Cette perte sera toutefois limitée à 10% maximum du montant net investi (hors taxe et frais d'entrée), au terme du fonds.
- **Risque de crédit:** le remboursement minimal de 90% du montant net au terme du fonds est organisé au moyen d'un dépôt de 100% des montants nets auprès de BNP Paribas Fortis SA. AG Insurance sa ne répond pas de la défaillance éventuelle de cette entreprise. En cas de faillite ou de défaut de paiement du dépositaire, l'investisseur s'expose au risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance.
- **Risque d'investissement:** des investissements en produits dérivés sont également effectués. Ces produits dérivés consistent en l'échange (via des contrats de swap conclus avec des partenaires financiers spécialisés) de la majeure partie du rendement du dépôt auprès de BNP Paribas Fortis SA. La compagnie d'assurance ne répond pas de la défaillance éventuelle de toute contrepartie tenue à une obligation de paiement en faveur du fonds. Les conséquences éventuelles sont à charge du preneur d'assurance. Les contreparties tenues à une obligation de paiement en faveur du fonds ont au minimum un rating "investment grade" (minimum Baa3 chez Moody's, BBB- chez Standard & Poor's et BBB- chez Fitch) lors de la conclusion des contrats.
- **Risque sur le sous-jacent:** l'indice iSTOXX Europe Demography 50 est un nouvel indice. Il ne dispose donc que d'un historique limité.
- **Risque de liquidité:** dans certaines circonstances exceptionnelles, la liquidation des unités du fonds pourrait être retardée ou suspendue.
- **Risque de fluctuation de la valeur du contrat:** la valeur d'une unité dépend de l'évolution de la valeur de l'actif sous-jacent, des taux d'intérêt et de la volatilité, et n'est jamais garantie. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le preneur d'assurance. Par conséquent, cette valeur d'unité pourra être tant supérieure qu'inférieure à sa valeur de départ. De ce fait, en cas de rachat avant le terme du fonds, le preneur d'assurance doit être conscient qu'il ne récupérera éventuellement pas l'entièreté du montant net investi.

AG Insurance se réserve le droit, dans certaines circonstances, de liquider le fonds SMART INVEST BON Demography 90/2 avant le terme prévu, ainsi que de modifier totalement ou partiellement le règlement de gestion. Vous trouverez plus détails à propos de cette éventualité et de ses conséquences pour le preneur d'assurance dans le règlement de gestion.



Vous obtiendrez plus d'informations à propos de cette assurance placement

 dans toute **agence BNP Paribas Fortis**

 auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**

Consultez la "Fiche info financière Assurance-vie" décrivant les caractéristiques et les frais du Smart Invest Portfolio et le règlement de gestion décrivant les caractéristiques et les frais des fonds SMART INVEST BON Demography 90/2 et AG LIFE Cash Euro, disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Suivi de nos produits structurés > Assurances placements. C'est également sur ce site que la banque assurera un suivi mensuel de l'évolution du SMART INVEST BON Demography 90/2 et communiquera, le cas échéant, aux investisseurs toute modification importante quant à son profil de risque et/ou à sa valeur.

Smart Invest Portfolio est un produit d'assurance de AG Insurance, distribué par BNP Paribas Fortis.

AG Insurance sa - Bd E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404.494.849 - www.aginsurance.be

Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.

BNP Paribas Fortis SA, Montagne du Parc 3, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.199.702, inscrit sous le n° 25.879A auprès de la FSMA, rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles, et agissant comme agent d'assurances lié de AG Insurance sa.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.